



Groupement Autonome des Parents d'Elèves du Golfe de Saint Tropez
253, Chemin des Marres
83 580 Gassin
Cell. 0610 95 02 77

CHARTRE DES DELEGUES

LYCEE DU GOLFE GASSIN

Cher parent,

Vous êtes cette année scolaire, délégué des parents d'élèves.

A ce titre, nous vous rappelons que vous êtes tenu à un certain devoir de réserve. Nous vous demandons la plus grande discrétion par rapport aux cas particuliers qui seront débattus lors des conseils de classe (les informations particulières ne pouvant être communiquées qu'aux parents de l'élève concerné). Votre participation à ces conseils en tant que représentant du Gape doit rester neutre et objective, le délégué s'engage à tenir un rôle de médiateur totalement désintéressé. Vous êtes élu pour représenter tous les parents de cette classe et non à des fins d'intérêt personnel.

(Il peut, en outre, vous être demandé de participer à un conseil de classe où aucun parent ne serait titulaire)

Seules les informations d'ordre général doivent donc être diffusées dans un petit compte rendu que vous rédigerez et, qui sera distribué à tous les parents avec le bulletin trimestriel par l'intermédiaire de votre établissement scolaire et, après avoir été visé par celui-ci. Pour cela, vous devrez le transmettre au plus tôt (le lendemain ou surlendemain du conseil de classe) au secrétariat du Collège ou Lycée.

Pour ne pas augmenter les frais de poste, le compte rendu ne doit pas faire plus d'une demi-page.

Vous y indiquerez les membres présents ou absents au conseil, et rendrez compte de l'atmosphère générale de la classe ainsi que des messages des professeurs et du chef d'établissement, en précisant suivant le cas : les félicitations, les encouragements, les avertissements de travail et/ou de conduite.

Si cela peut vous aider, n'hésitez pas à nous en demander un modèle.

L'état détaillé des notes de tous les élèves de la classe, qui vous est distribué en début de séance, doit être restitué en fin de conseil.

Enfin, vous devez travailler en bonne intelligence avec les autres délégués désignés dans la classe dont vous êtes l'un des représentants. A vous d'organiser vos notes afin de pouvoir partager vos rapports trimestriels ou semestriel pour assurer le suivi de chaque élève. A vous également d'informer les autres parents de la classe de nos différentes actions.

Dans le cas où vous seriez, ainsi que vos suppléants, dans l'impossibilité d'assister à ce conseil, vous devez nous en informer immédiatement et avertir le secrétariat.

Nous vous remercions pour votre implication.
Très amicalement

ROYER Marylène - 06 10 95 02 77 – marylene.royer.8@gmail.com
GHISLAIN-MONTAUD Elisabeth- 06 74 95 99 72 -zabeth.gm@wanadoo.fr